

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 04 juillet 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 04

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

129-07-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

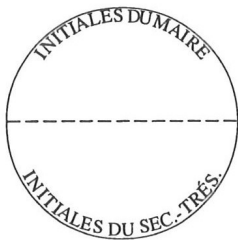
Sur proposition de Mme Marie Gauvin, appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

130-07-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 05 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par Mme Marie Gauvin il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Lettre reçue de la Ville de Drummondville concernant le non-renouvellement de l'entente des loisirs dans les conditions actuelles.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

131-07-2023

5.1 MANDAT À ÊTRE DONNÉ AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de Saint-Félix-de-Kingsey ;

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

132-07-2023

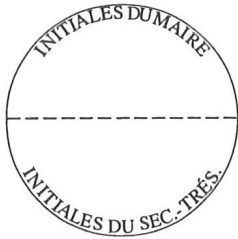
5.2 DEMANDE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE DRUMMOND CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÉGIME TRANSITOIRE RELATIVES AUX PONCEAUX EN COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a, par le biais de l'article 117 du *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral*, invalidé en tout ou en partie les dispositions relatives aux ponceaux en cours d'eau du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a redirigé la compétence relative aux ponceaux en cours d'eau aux municipalités locales et que ces ouvrages sont désormais assujettis à une autorisation auprès de la municipalité locale en vertu des articles 6 et 7 du Régime transitoire;

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux en cours d'eau sous-dimensionnés ou mal installés constituent des obstructions au libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT le besoin de support de certaines municipalités dans l'évaluation des demandes de permis de ponceaux en cours d'eau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond possède déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 569.0.1 du Code Municipal, une municipalité peut, par une entente, déléguer à la MRC l'exercice d'un tout ou d'une partie d'un domaine de sa compétence;

Il est proposé par M. Simon Lauzière
Appuyé par M. Jean-François De Plaen
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau.

133-07-2023

5.3 MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 190-07-2021 - VENTES DU CHEMIN PUBLIC – LOT 6 457 886

Communication est donnée du directeur général à l'effet de modifier les signataires autorisés pour la vente des 2 (deux) transactions restantes.

Considérant la vente des parties du lot 6 457 886 (chemin de la Rivière) appartenant à la Municipalité : le lot sera divisé en 2 approximativement comme suit ;

- M. Olivier Desjardins 200 \$ (résolution 146-05-2021) pour environ 48,33 m de largeur selon GOnet
- M. Réal Dion 200 \$ (résolution 164-06-2021) pour environ 32,22 m de largeur selon GOnet

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers présents: que le directeur général M. Alexandre Côté et le Maire M. Sylvain Cormier, soient mandatés au nom de la Municipalité à signer tous les documents relatifs à ces 2 ventes restantes.

134-07-2023

5.4 OFFRE D'ACHAT DU 1257 RUE DE L'ÉGLISE LOT 5 740 343

Communication est donnée d'un rapport de M. Alexandre Côté, directeur général, relatif à une promesse d'achat formulée par la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey en vue de l'acquisition d'un terrain avec bâtiment situé au numéro 1257, rue de l'Église, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de M. Alexandre Côté et la promesse d'achat en faveur de la municipalité concernant le lot numéro 5 740 343 du cadastre du Québec, aux conditions énoncées à ladite promesse d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite. Les crédits budgétaires requis sont prévus à même les surplus non affectés de l'exercice financier 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer la promesse d'achat telle que soumise et d'autoriser le directeur général et/ou le maire à signer l'acte de vente à être préparé par un/une notaire désigné(e) par la municipalité.

135-07-2023

5.5 REDDITION DE COMPTE PAVL VOLET ENTRETIEN 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-félix-de-Kingsey a reçu une aide financière du PAVL volet entretien pour l'année 2022

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité

ATTENDU QUE les dépôts des états financiers sont déposés séance tenante

Sur une proposition de M. Éric Provencher
Appuyée par M. Mario Lemire

Il est unanimement résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité informe le ministère des Transports que les sommes de l'aide financière ont été utilisées pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

136-07-2023

5.6 OFFRE DE SERVICE REÇUE POUR LE MESURAGE DES FOSSES

Communication est donnée du directeur général M. Alexandre Côté relatif à une offre de service pour la gestion des mesurages de fosses pour l'année 2024 se résumant comme suit ;

AGS Environnement Inc. 24,95 \$ / fosse

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de AGS Environnement Inc. pour le mesurage des fosses pour l'année 2024 au prix soumis de 24,95 \$ par fosse.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

137-07-2023

5.7 NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2023,2024,2025

Une seule soumission reçue pour les états financiers, 2023, 2024, 2025 se résumant comme suit;

Firme Pellerin Aubert Ramsey Provencher Inc.

31 décembre 2023	10 500 \$
31 décembre 2024	11 025 \$
31 décembre 2025	11 575 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey nomme la firme Pellerin Aubert Ramsey Provencher Inc. comme auditeur externe pour les états financiers 2023, 2024, 2025 aux prix soumis.

138-07-2023

5.8 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2023

COMPTES À PAYER 219 830,40 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Simon Lauzière

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juin 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

139-07-2023

5.9 TAUX DES FRAIS DE KILOMÉTRAGES

Communication est donné à l'effet de modifier le taux de remboursement du kilométrage de la municipalité considérant l'augmentation des coûts liés aux transports.

Sur proposition de M. Mario Lemire

Appuyée par M. Simon Lauzière

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le taux pour les frais de déplacement soit maintenant à 0,55 \$ du kilomètre à la place du 0,48 \$.

140-07-2023

5.10 ADOPTION DE LA POLITIQUE INTERNE ET SALARIALE 2023-2027 DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Politique interne des employés de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey actuellement en vigueur a été adopté en 2017.

CONSIDÉRANT QUE ladite politique est venue à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de comparable a été produite.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la nouvelle Politique interne et salariale des employés, qui a été acceptée par le comité RH puisqu'il s'agit d'une modification de leur condition de travail;

Sur la proposition de Mme Marie Gauvin
Appuyé par M. Éric Provencher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la Politique interne et salariale des employés telle que présentée au conseil et d'appliquer rétroactivement au 1er juillet 2023 l'indexation de la grille salariale, ainsi que toute autre condition rétroactive.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE JUIN SERVICE INDENCIE

08 appels (03 premiers répondants, 02 vérifications, 02 accidents et 01 entraide) .

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

141-07-2023

7.1 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LE POSTE D'AIDE À LA VOIRIE SUR UNE BASE TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE

Communication est donnée du directeur général M Alexandre Côté, relative à l'embauche d'une personne pour le poste d'aide à la voirie pour la période estivale sur une base temporaire.

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire, appuyé par le conseiller Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général, et de procéder à l'embauche de Antonin Bibeau sur une base temporaire pour la saison estivale.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

142-07-2023

8.1 ENTENTE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES / COLLECTE SÉLECTIVE

Entente gré à gré à intervenir avec La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François afin de fournir le service d'enlèvement et de transport des matières recyclables au site de traitement de Récupération Centre-du-Québec, à compter du 1er janvier 2024.

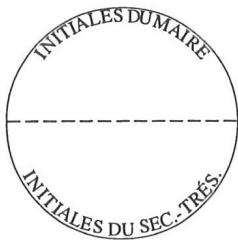
L'entente sera d'une durée d'un (1) an et débutera à compter du 1er janvier 2024.

Le coût pour le service d'enlèvement et de transport des matières recyclables au site de traitement est comme suit :

Année 2024	26 collectes	44 850 \$
------------	--------------	-----------

Étant une régie intermunicipale, aucune taxe n'est applicable à ce montant.

Il est proposé par le conseiller M. Éric Provencher
Appuyé par le conseiller M. Mario Lemire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services, pour l'enlèvement et de transport des matières recyclables, présentée par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François;

Que l'entente soit pour une durée de 1 an, soit à compter du 1^{er} janvier 2024.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité

143-07-2023

8.2 OFFRE DE SERVICE – ANALYSE DE SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Communication est donnée du directeur général M. Alexandre Côté, relatif à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser une offre de service reçue de la firme STRATZER, pour une analyse de scénarios de gestion des matières organiques sur le territoire de la municipalité, recommandation du comité environnement, se résumant comme suit :

Mandat de base	5666,25 \$ avant taxes
Option 1	2059,00 \$ avant taxes
Option 2	1644,00 \$ avant taxes

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la recommandation du comité environnement d'accepter l'offre de service reçu de la firme STRATZER pour le mandat de base et d'autoriser l'inspectrice Mme Véronique Auger à signer tous les documents à cet effet.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

10 demandes de permis (valeur approx. 4 386 460,71 \$)

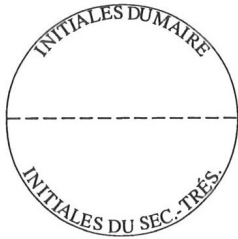
144-07-2023

9.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 547-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547

Communication est donnée du règlement 547-14 modifiant le règlement 547 concernant les matériaux de parement extérieur et normes d'architecture pour les bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité afin de permettre les structures ayant la forme de dôme ou d'arche dans la zone C-8 pour un usage commercial.

Une consultation publique sur le premier projet n°547-14 a eu lieu le 23 juin 2023.

Il est proposé par M, Mario Lemire et appuyé par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 547-14 tel que soumis par le greffier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contigües décrites ci-après afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

145-07-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 07 août 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

12. RAPPORT DES ÉLUS

- Retour sur la Fête Nationale

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

146-07-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Simon Lauzière

et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h40

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier